



Contrat d'engagement Avril-Mai 2024 Légumineuses/Graines/Huiles

Page 1 sur 2

Entre l'adhérent de l'Association « *L'Etang Aux Petits Oignons* »

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

E-mail :

Et le producteur : EARL de PONTALY - Cécile et Alexandre Ruèche

Ferme de Pontaly, Route de Fontenay - 78870 Bailly

www.fermedepontaly.fr

a. Engagements de l'adhérent :

Adhérer à l'association « L'Etang Aux Petits Oignons » pour participer à la concrétisation de ses objectifs (les statuts de l'association sont disponibles sur demande auprès du secrétaire de l'association). Entre autres et en référence à la charte des Amap, l'AMAP s'est engagée dans un partenariat solidaire, local, contractualisé, sans intermédiaire commercial.

● Préfinancer la production (voir le prix des produits et les modalités de règlement). Les chèques libellés à l'ordre de « EARL de PONTALY » sont collectés par le référent désigné par l'Association « *L'Etang Aux Petits Oignons* » qui les transmettra aux producteurs en début de contrat.

• Venir chercher ses produits à la date fixée (**26 avril ou 3 mai**) sur le lieu de **distribution**. En cas d'impossibilité, il appartient à l'adhérent de faire retirer ses produits par un tiers dont il aura signalé l'identité au référent de distribution. Aucun remboursement ne sera effectué.

b. Engagements du producteur :

• La **livraison aux dates fixées** des produits de qualité, frais, issus de sa production.

• Produire selon des **méthodes respectueuses de l'environnement** conformément à la charte de l'AMAP.

• **Si possible, être présent aux distributions**, donner des nouvelles de son activité.

• **Être transparent** sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

• **Accueillir les adhérents sur le lieu de production** à dates convenues (**8 juin 2024**)

• **Diffuser une lettre d'informations** (tous les 3 mois environ)

c. Engagements communs :

• Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité de production et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

d. Distribution des produits :

● Lieu de distribution : **Auberderie, anciens vestiaires du foot, l'Etang-la-Ville**

● Période de distribution : **vendredi 26 avril et vendredi 3 mai de 18h à 19h30.**



Contrat d'engagement Avril-Mai 2024
Légumineuses/Graines/Huiles

Page 2 sur 2

e. Les produits :

	Contenant	Prix unitaire	Nombre commandé	TOTAL COMMANDE
GRAINES				
Lentilles vertes BIO	500 g	3,50 €		
	1 kg	6,30 €		
Lentilles corail BIO	500 g	4,50 €		
	1 kg	8,10 €		
Lentilles noires BIO	500 g	4,50 €		
Quinoa BIO	500 g	5 €		
Chia BIO	100 g	3 €		
	1 kg	19,90 €		

HUILES				
Colza BIO <i>DDM juillet 2024</i>	500 mL	6,50 €		
Tournesol BIO <i>DDM août 2024</i>	500 mL	5,80 €		
Caméline BIO <i>DDM octobre 2024</i>	250 mL	6,50 €		

DDM = date de durabilité minimale

TOTAL COMMANDE	
-----------------------	--

Date de livraison choisie :
(entourer)

VENDREDI
26 AVRIL

VENDREDI
3 MAI

Montant du contrat et paiement :

Chèque à l'ordre de **EARL de Pontaly** à remettre au référent avec le contrat signé avant le 19 avril. Les chèques seront encaissés à partir du 6 mai 2024.

Signature de l'adhérent

Signature du producteur
Cécile Ruèche.